



PSR06

LE TOUCHER RELATIONNEL DANS L'ACTE DE SOINS

Public

Tous les professionnels de l'accompagnement des résidents :

IDE, AS, ASL, ...

Durée – Taille du Groupe

2 jours (7 heures / jour)
10 à 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Evaluation

A chaud et par QCM

Moyens Pédagogiques

Apports théoriques et pratiques, Exercices pratiques, Support de formation

Tarif

INTRA : 1290,00 € HT /jour
hors frais de déplacement,
hors frais duplication de support

Objectif global

- Être capable d'analyser sa pratique.
- Acquérir des notions théoriques et de techniques de bien être permettant une approche thérapeutique différente.
- Intégrer le toucher comme outil dans les soins infirmiers quotidiens.
- Repérer ses propres limites dans la communication par le toucher.
- S'initier aux techniques de toucher massage afin de mieux répondre aux besoins des résidents.

Objectifs spécifiques

- Apprendre à se positionner dans l'ouverture et l'accueil empathique de l'autre.
- Affiner sa perception de l'autre et son relationnel à l'autre par différents outils.
- Réactualiser sa connaissance de soi et la développer en approchant ses propres limites à la communication.
- Renforcer les bases de relation d'aides acquises dans d'autres formations.
- Apprendre à intégrer un toucher empathique et conscient dans tous les soins et dans des temps spécifiques de toucher relaxant.

L'essentiel portera sur l'acquisition d'un savoir – être et savoir – faire, d'outils, de méthode permettant ainsi de répondre aux différentes situations rencontrées sur le terrain et nécessitant une démarche d'équipe et individuelle.

Un certificat de réalisation sera remis à l'issue de la formation.

« Le toucher relationnel, devient le lien avec l'autre, il participe au maintien de l'expression ultime, en s'exerçant dans la démarche de « Bientraitance » et ceci jusqu'à la fin de vie »

Délai d'accès: « Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande. »

« Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. » (Version du document : V01_2024)

Modalités d'accès handicap : Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

